

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 32
Date de convocation 5 mai 2026

PRO C È S-V E R B A L
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	A	BRIARD Nicolas	A	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	A	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	A	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	A	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Thérèse Brard à Véronique Dumaine, Pascal Simon à Edith Besnard, Nicolas Briard à Patrick Héron, Estelle Desseaux à Evelyne Groussard et Magalie Loivet à Jean-Claude Planson

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal a choisi Juliette Gallier pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

3. Désignation des représentants du Territoire Energie de l'Orne : TE 61

Le Maire rappelle que lors du conseil d'installation du Conseil Municipal, la commune a désigné un délégué titulaire et un suppléant pour le lot « Urbain » conformément à la demande du Territoire Energie.

Mais il y avait une erreur car la commune de Tinchebray bocage est classée comme « régime mixte » : donc il précise que la commune doit désigner :

- 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour la Commission Locale n° 12 (pour les territoires de Beauchêne, Frênes, Lachamp, Saint Cornier des Landes, Saint Jean des Bois et Yvrandes)
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour le lot « urbain ».

Ainsi il propose pour le lot urbain de le désigner comme titulaire et de nommer Christophe Lecordier comme suppléant et pour la commission locale n° 12, Benoît Rault comme titulaire et Frédérique Roullier comme suppléante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Désigne Jérôme Nury, comme délégué titulaire auprès du syndicat du Territoire d'Energie Orne pour le lot « urbain »,
- Désigne Christophe Lecordier, comme délégué suppléant auprès du syndicat du Territoire d'Energie Orne pour le lot « urbain »,
- Désigne Benoît Rault, comme délégué titulaire auprès du syndicat du Territoire d'Energie Orne pour la commission locale n° 12,
- Désigne Frédérique Roullier, comme déléguée suppléante auprès du syndicat du Territoire d'Energie Orne pour la commission locale n° 12.

4. Aide éducative

Monsieur le Maire laisse la parole à Samuel Mispelaere, adjoint en charge des associations, pour présenter ce dossier.

Le dispositif « aide éducative » existe depuis 2020 et est destiné à apporter une aide financière complémentaire à la subvention de fonctionnement des associations sportives locales affiliées à une fédération dans une discipline olympique, afin de les accompagner dans l'encadrement de leurs jeunes licenciés (licenciés mineurs).

Le Sport constitue un vecteur de développement et d'épanouissement de la jeunesse et que le mouvement sportif local est un acteur important pour la transmission de valeurs à forte dimension éducative

Les clubs et associations sportives locales s'appuient essentiellement sur un encadrement bénévole qu'il convient de valoriser et d'encourager en leur donnant les moyens d'exercer leurs missions éducatives dans les meilleures conditions.

Le montant de l'aide annuelle accordée, dans ce cadre, par la Commune aux clubs se fonde sur la prise en compte de différents critères : le nombre d'heures hebdomadaires d'encadrement des catégories « jeunes », le nombre total de licenciés de moins de 18 ans dans le club et, parmi ces derniers, le nombre de jeunes domiciliés sur la commune de Tinchebray-Bocage.

Sur la présente saison sportive, cinq associations locales peuvent prétendre à l'aide éducative dans les disciplines suivantes : judo, tennis, tennis de table, boxe et football.

A partir des éléments portés à la connaissance de la Commune par les clubs, il propose d'attribuer les aides suivantes :

- Judo Club : 1 280 €
- Tinchebray Sport Tennis : 1 390 €
- Patronage Saint Joseph de Tinchebray (tennis de table) : 960 €
- Esprit Spartiate (boxe) : 800 €
- Jeunesse Sportive de Tinchebray Section Football : 4 870 €

Il précise que l'attribution de cette aide éducative est conditionnée à la signature d'une convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Arrête la liste et le montant des subventions dites d'Aide éducative de la commune de Tinchebray-Bocage pour la saison 2025-2026 comme ci-dessus exposé,
- Valide la convention relative à l'aide éducative,
- Procède au versement de l'aide éducative aux associations sportives selon les modalités définies dans la convention et dans la présente délibération,
- Inscrit les montants des subventions exposés ci-dessus au budget primitif 2026,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents afférents.

5. Décision modificative

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative portant principalement sur :

- Inscription d'une subvention notifiée pour la Maison de Pays
- Ajustement des dotations
- Ajustement des impôts suite au vote des taux d'imposition
- Réajustement des crédits sur quelques opérations en cours

Monsieur le Maire précise que les emprunts de la commune ne sont pas toxiques, mais il faut être attentif aux taux des emprunts. Il rappelle qu'une partie de l'annuité est inscrite dans le budget en investissement (capital) et les intérêts sont inscrits en fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
023		Virement à la section investissement	277 429,68				
65888		Charges Exceptionnelles	- 305 756,68	741121		Dotation de solidarité rurale	955 887 - 31 984,00
				741127		Dotation nationale de péréquation	181 037 - 17 932,00
				74111		Dotation forfaitaire	674 031 - 5 655,00
				74833		Etat - Compens. exonérat° taxes foncières	147 720 - 13 964,00
				73132		Taxes sur les pylônes électriques	42 000 - 1 974,00
				73111		Taxes foncières et d'habitation	900 000 - 24 734,00
Total dépenses			- 28 327,00	Total recettes			- 28 327,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
21321	6041	Maison de Pays	121 400 120 000,00	021		Virement de la section de fonctionnement	277 429,68
21318	6107	Musée Tinchebray	2 500 500,00				
2188	6112	Défibrillateur Pôle Numérique	1 300 500,00				
21534	6124	Foot - sinistre	0 1 000,00	1313		Subvention départementale Maison de Pays - 1er étage	19 770,32
2315	6248	Effacement réseau Rue de Vire	0 5 200,00				
2312	6275	Parking pôle culturel	265 000 170 000,00				
Total dépenses			297 200,00	Total recettes			297 200,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n° 1 telle que présentée.

6. Remboursement à un particulier

Monsieur le Maire explique que lors de l'entretien des espaces verts dans le bourg de Frênes avec une débrousailluse, un caillou a cassé une vitre d'une voiture stationnée à proximité.

Le particulier a remplacé sa vitre mais il lui reste à charge la somme de 70 €.

Ainsi il propose de lui rembourser cette somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le remboursement de la somme de 70 € à M Tardif Alexis suite au bris de la vitre arrière de sa voiture.

7. Divers

Monsieur le Maire rappelle les événements à venir :

- Election des ambassadeurs et ambassadrices : St Cornier des Landes : 23 mai et à Tinchebray : 30 mai au Colys'haie.
- Fête de la musique : Tinchebray : 12 juin et Frênes : 13 juin

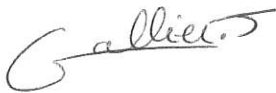
- Il fait part que cette année, il a été décidé de ne pas organiser de forum des associations : les bénévoles sont déjà sollicités sur l'organisation du comice qui aura lieu les 5 et 6 septembre à Tinchebray.

- Mardi rando : Saint Jean des Bois : 19 mai – Frênes : 26 mai – 2 juin : Beauchêne – 9 juin : Saint Cornier des Landes – 16 juin : Yvrandes et 23 juin : Tinchebray.

- Soirées jeudis du Stade : chaque jeudi à St Cornier des Landes du 2 juillet au 27 août.

La séance est close par Monsieur le Maire à 20h40.

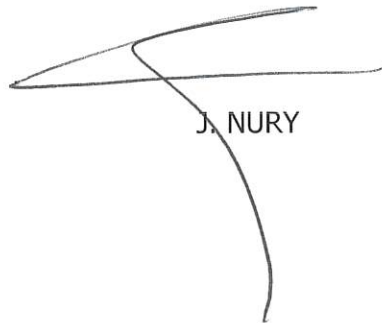
La secrétaire de séance,



J. GALLIER



Le Maire,



J. NURY